Intervention Président Liébus

Président de la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment

Vœux CAPEB
9 janvier 2020

Mesdames, Messieurs,
Chers Amis,
Je vous remercie de votre présence ce soir, surtout avec les contraintes de transport auxquelles nous sommes tous confrontés.

Je suis très heureux de partager ce moment convivial avec vous à l'occasion de cette cérémonie des vœux.

A l'aube de cette nouvelle année, je vous présente, en mon nom personnel et au nom de l'ensemble du Conseil d'administration de la CAPEB et de nos équipes, mes vœux chaleureux de bonne santé, de bonheur personnel pour vous, vos proches, vos familles, et mes vœux de réussite dans tous vos projets professionnels.

Une page importante, dans ma vie syndicale, se tourne, après avoir exercé pendant 10 ans ce mandat enrichissant, passionnant et exigeant comme président de la CAPEB.
Mille merci à celles et ceux qui m'ont fait confiance pendant ces 10 années.

Tout au long de ce mandat qui s'achève, ce fut un réel plaisir et un honneur, que j'ai partagé avec mes collègues du conseil d'administration, de vous accueillir à la cérémonie des vœux de la CAPEB.

D'année en année, l'affluence ne s'est jamais démentie, et je suis certain que ce succès n'était pas dû qu'à la seule qualité de notre buffet !...

Permettez-moi de faire avec vous **un rapide tour d'horizon** des faits marquants qui ont jalonné mon mandat pendant ces 10 années.

Rassurez-vous, je ne vais pas vous « assommer » d'une litanie fastidieuse mais simplement rappeler les moments phares de ce mandat.

En préambule, je rappellerais que notre secteur, nos entreprises, ont été durement touchées par la crise de 2008.

D'ailleurs beaucoup de nos collègues, malheureusement, ne sont plus là aujourd'hui.

Parmi les combats que la CAPEB a livrés ces dernières années, je retiendrais bien-sûr l'un de ceux qui nous tient le plus à cœur, celui qui constitue l'ADN et le « turbo réacteur » de nos activités,
je veux parler bien-sûr de **la TVA à taux réduit** pour les travaux de rénovation.

Nous ne pouvons que déplorer que le gouvernement en 2012 n'ait pas maintenu la TVA à 5,5 % pour **l'ensemble** des travaux de rénovation, fruit de notre réussite en 1999, après une longue bataille remportée notamment à Bruxelles.
Nous persistons à penser que c'était une erreur.

Cette disposition avait contribué, notamment, à éradiquer le travail dissimulé, sans compter le nombre de créations d'emplois générés à l'époque, cela a été unanimement reconnu.

On n'a pas oublié que le Premier Ministre d'alors était intervenu au Congrès de « l'UPA », et qu'il s'était engagé la main sur le cœur, à préserver la TVA pour notre secteur.
Trois semaines plus tard, on apprenait que le Gouvernement augmentait la TVA de 5,5 à 7 %, dès janvier 2012 !

Par la suite, les gouvernements d'autres majorités avaient envisagé de supprimer la TVA à taux réduit pour les travaux de rénovation.

Fort heureusement, nous avons pu, à l'époque, convaincre le Ministre du Budget, de préserver la TVA à taux réduit pour les travaux de rénovation énergétique.
Ce jour-là nous avons évité le pire !

La TVA à taux réduit, je le rappelle, ce n'est pas une niche fiscale comme on le proclame à tort, mais avant tout un soutien apporté aux ménages et à leur pouvoir d'achat.

Ce n'est pas un combat « corporatiste » car, ce faisant, nous contribuons à soutenir l'activité économique et l'emploi dans nos territoires en générant plus de travaux.

Dans un autre domaine, je me souviens être allé à la rencontre du même Ministre du Budget, toutes affaires cessantes, au cœur de l'été, pour défendre **la prime à l'apprentissage** que le Gouvernement envisageait purement et simplement de supprimer !

Nous avons réussi, là-aussi, à maintenir cette aide indispensable pour aider nos entreprises à former les jeunes apprentis, qui assureront demain l'avenir de l'artisanat, et de nos entreprises et contribueront à la transmission de nos savoir faire.

Dans cette rétrospective, je n'oublie pas le combat homérique que nous avons mené contre **le régime des auto-entrepreneurs**.

Brillante idée d'un Ministre de l'époque, (Hervé Novelli) qui aura déchainé les passions et mis le feu aux poudres chez nos collègues artisans, tant ce système est injuste et déloyal.

Nous n'avons jamais été opposés aux auto-entrepreneurs, mais à ce régime dérogatoire générateur de concurrence déloyale.

Nous persistons à demander le respect d'un principe de bon sens : mêmes droits, mêmes devoirs !

La CAPEB s'est battue pied à pied, dès 2009, pour faire entendre raison aux parlementaires et aux différents gouvernements, de droite et de gauche.

Par notre action, et celle de l'UPA de l'époque, le régime de l'auto-entrepreneur a évolué, pour devenir celui de la micro-entreprise, à la suite de la loi sur l'artisanat en 2014.

Certes, l'habillage a changé, mais le mal persiste.

Nous demandons toujours que le régime de la micro-entreprise soit strictement encadré et limité dans le temps, à deux ans maximum.

Le régime actuel est source d'iniquité face aux indépendants, notamment en matière de TVA et de droits sociaux.
Je pense plus particulièrement aux droits à la retraite, sujet d'actualité...

Ces luttes ont d'ailleurs amené la CAPEB, chose inédite, à descendre, à deux reprises, dans la rue en janvier et septembre 2013.

Comme vous le savez, ce n'est pas forcément « notre culture », mais nous n'avions pas d'autres choix pour nous faire entendre, avec calme et détermination, sans être une gêne pour nos concitoyens ….

Autre combat emblématique mené par la CAPEB, notre opposition à la remise en cause de la « **qualification professionnelle** » **qui**, elle**,** est **obligatoire** pour les artisans.

Idée lumineuse sortie tout droit de certains cénacles bien éloignés de la réalité du terrain !

Cette idée fut reprise sans hésitation par le ministre de l'économie de l'époque (favoriser la création d'entreprises en un clic !)

Ce fut un beau combat que la CAPEB a remporté avec l'UPA de l'époque.
Nous avons gagné grâce au soutien des parlementaires de la majorité à l'Assemblée qui nous ont donné raison contre le gouvernement qu'ils étaient censés soutenir, et qu'ils ont désavoué, preuve que nous avions raison !

Nous n'avons pas ménagé nos efforts et avons jeté toutes nos forces dans cette bataille, car il en allait, à terme, de la survie de nos entreprises.

Pour justifier cette remise en cause de nos qualifications professionnelles, on aura tout entendu !

Le Ministre de l'Économie de l'époque, élu par la suite à la tête de l'État, n'hésitait pas en effet à proclamer qu'il n'y avait pas besoin de qualifications pour exercer certains métiers !

Enfin, impossible de ne pas évoquer dans cette rapide rétrospective, la question du **travail détaché**.
Sujet, oh combien sensible et crucial pour toutes nos entreprises.

La CAPEB n'a jamais accepté les dérives dues au contournement de la directive européenne sur le travail détaché, dont les premières victimes sont les travailleurs détachés eux-mêmes, souvent exploités dans des conditions scandaleuses.

N'oublions pas, surtout, qu'un grand nombre de nos collègues, à la suite de la crise de 2008, ont disparu, incapables de lutter contre cette concurrence déloyale.

J'ai eu l'occasion de porter ce combat à l'échelon européen lors de mon mandat de président d'EBC, organisation européenne représentant les entreprises artisanales du bâtiment à Bruxelles.

Pour la première fois, à l'invitation de la Commissaire Européenne chargée de l'emploi, Marianne THYSSEN, j'ai pu représenter en 2016, au nom d'EBC et de la CAPEB, les entreprises de notre secteur, lors d'une réunion de l'ensemble des Ministres Européens des Affaires sociales à Amsterdam consacrée à la directive sur le travail détaché.

J'ai pu aussi faire entendre notre voix sur ce sujet dans l'enceinte du Comité économique et social européen au cours du mandat qui m'a été confié par l'U2P.

Voilà Mesdames, Messieurs, les batailles les plus significatives qui auront marqué, parmi d'autres, ce mandat.

J'y associe bien évidemment l'ensemble de mes collègues du conseil d'administration et le réseau de la CAPEB qui, à chaque fois, s'est mobilisé dans les départements, les Régions, pour défendre les intérêts de nos entreprises.

L'année écoulée en 2019 a été également chargée, j'en veux pour preuve :

Le feuilleton interminable, pour ne pas dire amer, du **CITE** dans le projet de loi de finances 2020.

La transformation du CITE en prime est devenue une « usine à gaz », incompréhensible.
Pour autant « MaprimeRénov » qui remplacera le CITE, permettra de solvabiliser plus rapidement les ménages précaires.
C'est un point positif.

Mais nous redoutons que le « reste à charge » pour les précaires soit trop important et empêche la réalisation de travaux.
De ce point de vue, le Gouvernement pourrait « rater sa cible ».

Un mot sur la conjoncture :
On estime que l'activité de l'artisanat du Bâtiment progresserait favorablement avec une croissance d'environ 2 % en 2019.

Nos chiffres définitifs paraitront dans les jours à venir.
L'année 2020 devrait enregistrer une croissance plus modérée d'environ 1%.

2 autres sujets importants : la question des offres à 1 €, très liée à l'éco délinquance, et le dossier RGE.

Concernant **les offres à 1 €**, on rappellera qu'à l'origine nous n'étions pas du tout à l'initiative de cette démarche.

Le Ministère de l'Écologie avait même lancé cette action sans nous en parler.

Par la suite nous avons vu les ravages que ce type de décisions peut entraîner en l'absence de cadrage et de contrôles, notamment vis-à-vis des particuliers qui, le plus souvent de bonne foi, se sont fait abusés par des éco-délinquants.

La CAPEB n'a eu de cesse de dénoncer ces comportements frauduleux qui ont entaché la réputation de nos entreprises.

Les offres à 1 € peuvent être vertueuses, la preuve nous en avons créé une.

Je tiens en effet à souligner l'action particulièrement efficace de la CAPEB pour la mise en place d'un projet alternatif à celui des Pouvoirs publics, en un temps record, avec le lancement de **Facilipass**, en partenariat avec Butagaz.

Fort heureusement, face à la levée de boucliers de la CAPEB, les Pouvoirs publics ont réagi et ont lancé un plan d'actions et de contrôle contre ces éco-délinquants.

Sur le dossier **RGE**, là-encore, que de combats menés depuis des années et que de contestations sur ce dispositif au sein de notre réseau.

Je rappelle que nous avons toujours souhaité que des contrôles et des audits de chantiers soient réalisés dans des conditions acceptables pour nos entreprises.

De même, nous avons toujours demandé que soient sanctionnées les « pseudo » entreprises RGE qui n'ont, ni les qualifications, ni les compétences requises, pour se prévaloir de cette reconnaissance.

Il est inacceptable que des entreprises qui s'affranchissent du dispositif ne soient pas identifiées alors que les entreprises RGE subissent des contrôles répétés.

La lutte contre la fraude, suite à nos demandes, semble s'enclencher de façon positive.

La CAPEB peut se féliciter également d'avoir été entendue sur la question de l'audit « au coup par coup ».
Sur ce point la CAPEB demande qu'une expérimentation puisse être mise en place dès 2020.

Même si de nouvelles exigences pèseront sur nos entreprises, je pense pouvoir affirmer que nous sommes enfin arrivés à un compromis acceptable par l'ensemble des parties.
Nous avions frôlé la catastrophe !

Je tiens, à cet égard, à remercier les administrations concernées dans la conduite des travaux engagés avec la filière et les médiateurs en charge du dossier, Mme Marjolaine Meynier Millefert, députée de l'Isère, et Alain Maugard qui ont beaucoup œuvré pour que nous aboutissions à une solution satisfaisante.

Nous attendons à présent la publication du décret et les modalités de mise en œuvre de la réforme.

Dans un autre domaine, impossible de ne pas évoquer un sujet majeur et vital pour la CAPEB, celui de **la représentativité.**

La preuve est faite, à nos dépens, qu'être la première organisation patronale de France en nombre d'entreprises adhérentes, ne permet pas forcément d'être reconnu à la hauteur de notre réelle représentativité.

La CAPEB demande impérativement que les règles actuelles de la représentativité des organisations professionnelles d'employeurs soient modifiées.

Cela impose que le législateur intervienne.
Nous devrons en 2020 poursuivre notre action avec l'U2P auprès des parlementaires de la majorité, notamment.

Des initiatives parlementaires sur ce point ont vu le jour, mais le Gouvernement et plus particulièrement, la Ministre du Travail, doit aussi nous aider en ce sens, sinon rien ne se fera.

La CAPEB, avec l'U2P, **refuse** que nos entreprises, premiers employeurs de France, soient **marginalisés.**

Nous refusons tout « **diktat** » imposé par ceux qui n'ont qu'un seul objectif : nous voir disparaître du secteur.
Ce sera pour nous un dossier majeur en 2020.

Dans cette période tourmentée, il y a heureusement quelques bonnes nouvelles concernant **l'apprentissage** notamment au travers du financement du CCCA-BTP.

On ne peut que se féliciter de l'accord paritaire signé par la CAPEB et les trois syndicats de salariés majoritaires qui contribue à maintenir un CCCA-BTP transformé pour dynamiser l'apprentissage en France et crée une tête de réseau mutualisé pour les CFA.
C'est une bonne chose.

D'une manière générale, en matière de formation, il est de notoriété publique que les relations entre les partenaires sociaux au sein du CCCA et de Constructys ne sont pas au beau fixe.

Cette situation est d'autant plus regrettable que nous devons faire face à des défis majeurs comme la mise en œuvre des réformes de l'apprentissage et de la formation.
Sachez que la CAPEB le déplore et souhaite que le fil d'un dialogue apaisé puisse à nouveau être renoué au profit de nos entreprises et de leurs salariés.

On notera par ailleurs, avec un plaisir non dissimulé, qu'en matière de **dialogue social**, la justice a donné raison à la CAPEB en lui permettant de poursuivre les négociations paritaires.

Enfin, très brièvement, les sujets majeurs pour cette année nouvelle, porteront bien entendu sur le grand débat des retraites qui s'ouvrira dans quelques semaines à l'Assemblée.

L'U2P et la CAPEB ont rappelé qu'elles ne sont pas opposées à la « philosophie » du projet, mais pour autant il ne saurait être question de « signer un chèque en blanc ».
Nous défendrons la nécessité de ne pas augmenter les cotisations pour nos entreprises.
La question également très sensible pour notre secteur de la pénibilité fera l'objet de toute notre attention.

Le sujet de la Santé et de la sécurité au travail figurera très certainement « au menu » des projets du Gouvernement en 2020, nous le suivrons de près naturellement.

Voilà Mesdames, Messieurs, Chers amis, les quelques mots que je souhaitais vous dire ce soir.

Je tiens à vous remercier pour la qualité de nos échanges qui, au fil du temps, se sont transformés en une amicale complicité.

Je ne doute pas, qu'ici ou ailleurs, nous ayons toujours le plaisir de nous retrouver, car ensemble, nous contribuons à la réussite économique et sociale du pays.

A très bientôt pour notre Assemblée Générale et nos Journées de la Construction à LYON en Avril prochain. Je vous renouvelle à toutes et tous mes vœux les plus sincères pour cette nouvelle année.
Je vous remercie.